MAIRIE
6, rue Isabelle de Neuchâtel
25300 LES ALLIES

Tél. : 03.81.46.21.86
Mail : mairie-lesallies@laposte.net

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2026 A 19 H 30

Date des convocations : 13 avril 2026
Étaient présents : BUCHEIX Daniel, GROS Anaïs, LAMOISE Elsa, MILLON Pierre, RIGOLI Patricia, ROY Béranger, VIENNET Julien, LOONIS Clothaire.
Absents excusés : PASSELEGUE Elisabeth a donné procuration à MILLON Pierre, JACQUIN Marjorie, VUILLEMIN Cyrille.
Quorum : présents sur 11, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.
Secrétaire de séance : LAMOISE Elsa désignée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Ordre du Jour :

- *Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 08-04-2026,*
- *Vote des budgets primitifs 2026 « principal », « eau », « bois »,*
- *Vote de la taxe d'aménagement sur les déclarations de travaux et permis de construire,*
- *Orientation des commissions,*
- *Questions diverses*

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08-04-2026 :
Aucune observation n'étant formulée, le PV de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Rajout à l'ordre du jour : observation de la sous-préfecture relative à la commission d'appel d'offres
Ajout 1 personne – Cyrille VUILLEMIN
Annule et remplace la délibération n°08-2026 du 08-04-2026
Commission d'appel d'offres :

Titulaires :	**Suppléants :**
MILLON Pierre	
BUCHEIX Daniel	LAMOISE Elsa
ROY Béranger	RIGOLI Patricia
VUILLEMIN Cyrille	LOONIS Clothaire

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 «BUDGET PRINCIPAL M57 » :

Section Fonctionnement		**Section investissement**	
Dépenses	- 270 707.93 €	Dépenses	-201 564.00 €
Recettes	+ 292 977.70 €	Recettes	+201 564.00 €
Excédent 2026	**+ 22 269.77 €**	**Équilibré**	**0.00 €**

Excédent global 2025 : 22 269.77 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2026 « PRINCIPAL M57 » et autorise le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 «BUDGET EAU M49 » :

Section Fonctionnement		**Section investissement**	
Dépenses	- 45 754.17 €	Dépenses	- 23 310.38 €
Recettes	+ 80 995.35 €	Recettes	+ 23 310.38 €
Excédent	**+35 241.18 €**	**Équilibré**	**0.00 €**

Excédent global 2026 : 35 241.18 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

A**DOPTE** le budget primitif 2026 « EAU M49 »

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 « BUDGET BOIS M57 » :

Section Fonctionnement		**Section investissement**	
Dépenses	- 44 231.68 €	Dépenses	- 21 352.28 €
Recettes	+ 63 148.99 €	Recettes	+ 21 352.28 €
Excédent	**18 917.31 €**	**Équilibré**	**0.00 €**

Excédent global 2026 : 18 917.31 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2026 « Bois M57 » et autorise le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

VOTE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire expose aux Conseillers les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du Code général des impôts disposant des modalités :

- D'instaurer par le Conseil Municipal la taxe d'aménagement,
- De fixer le taux de la taxe d'aménagement,

Actuellement le taux de la taxe d'aménagement pour la Commune est de 3 %.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur le territoire de la Commune de LES ALLLIES.

DROIT DE PREFERENCE SUR LES PARCELLES ZD 33 :

Monsieur le Maire informe les Conseillers que Maître VUILLAUME Etienne, Notaire à Pontarlier, a adressé une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle cadastrée, section ZD 33, et conformément aux dispositions de l'article L331-24 du code forestier relatif au droit de préférence, le conseil doit délibérer à ce sujet.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE renoncer à son droit de préférence sur ladite parcelle.

DECLARATION PREALABLE

- De M. POURCHET Sébastien pour le changement de destination d'un logement agricole en logement d'habitation, à Maison Neuve, 25 300 Les Alliés.

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

- La SCI LES 2 DOLINES, représentée par Mr JACQUET Samuel, pour la surélévation du bâtiment pour permettre l'agrandissement en hauteur de la porte sectionnelle, ajout d'un mur de soutènement et d'un escalier à 4, Les Cheneys 25300 Les Alliés.

CARTE AVANTAGE JEUNE

Comme les années précédentes, le conseil municipal renouvelle le partenariat avec le dispositif carte Avantages Jeunes pour les jeunes de la Commune.

FETE DES MERES

La commission se charge de se renseigner et d'organiser le repas de la fête des mères pour les mamans de la Commune, qui aura lieu début Juin.

SITE INTERNET

Monsieur ROY Béranger prend en charge la gestion du site internet.

La séance est levée à 20 h 45

Le Maire,



Pierre MILLON